

RECOURS DE PASSAGE EN 5ème Année

Par **PIERREMICHE**, le **08/07/2019** à **17:18**

Bonjour,

Je suis passé en Quatrième année d'ingénieur aéronautique avec un recours car il me manquait 2, 5 crédits en fin de troisième année.

J'ai repassé la matière en novembre 2018

J'ai eu mon délégué jeudi soir m'annonçant que je valide ma 4ème année, mais je ne suis pas autorisé à passer en 5ème année.

L'épreuve de rattrapage passé en Novembre n'est pas validée, je dois redoubler ma troisième année.

Je souhaiterais connaître mes recours:

- Puis-je réclamer ma copie de 3ème et 4ème année la faire corriger par un prof habilité?
- Puis - je les mettre en demeure sur la non information, privation de liberté, (les résultats tombent (des 2 semestres et celui de mon rattrapage sans avoir connaissance de la note) après que toutes les écoles soient fermées.
- Non proposition de solution (école est une école privée à 8000€:AN).

Si vous avez d'autres pistes.

Si je quitte l'école que dois-je demander ?(le cursus et de 5 ans avec prépa intégré) afin que je puisse être reconnu de mon niveau, et continuer ailleurs en cinquième année.

Vous remerciant par avance de votre aide.

Bien cordialement

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/07/2019** à **07:41**

Bonjour

Si j'ai bien compris, vous n'aviez pas à la base validé votre troisième année mais on vous a

tout de même autorisé à passer en quatrième année. Bref, pour faire une comparaison avec l'Université vous étiez AJAC.

Cette année vous avez validé votre quatrième année mais toujours pas votre troisième. par conséquent, on ne vous autorise pas à passer en cinquième.

Pour ce qui est de votre première question, j'ai du mal à comprendre. C'est un enseignant de l'école que a corrigé vos copies ?! Si par prof habilité vous voulez dire un prof extérieur à l'école comme par exemple un professeur d'Université ou de Lycée, la réponse est négative. Les enseignants de l'école sont habilités à corriger vos copies.

La seule chose que vous pouvez négocier ce qu'il vous fasse de nouveau repasser l'épreuve de troisième année que vous n'avez pas validé.

Et en effet, le fait qu'ils publient les résultats après la fermeture des écoles concurrentes est critiquable. Vous devriez vous mettre en contact avec une association de défense des consommateurs.

Si vous souhaitez changer d'école, il faudrait que vous puissiez obtenir un document qui résume votre dossier : vous avez validé votre quatrième année mais pas votre troisième.

Je vous souhaite bon courage pour la suite car c'est un parcours de combattant qui vous attend.

Par **PIERREMICHE**, le **09/07/2019** à **08:32**

Bonjour à vous Isidore,

Un grand merci à vous.

Etant donné que la matière non validée représente 2,5 crédits soit environ 25 heures de cours, et qu'il faut valider 30 crédits par an, je trouve inacceptable de ne pas avoir connaissance de la note et de son résultat alors qu'elle a été passée en novembre.

D'avoir validé ma quatrième année et aucune solution ne soit proposée pour poursuivre le cursus en 5ème année, mes parents paye qu'en même 8000€ de scolarité.

Ayant l'absence de toute information sur cette épreuve, je pensais demander mes 2 copies pour les faire vérifier et corriger par un prof extérieur à cette école.

Est-ce possible?

Etant donné que nous sommes dans une école privée, nous sommes régit en droit privée, ma pensée est que :

Je suis privée de toute liberté (résultats globaux tombent tous en même temps semestre 1 + semestre 2 +résultat de l'épreuve de rattrapage (en ayant eu le résultat j'aurais pu prendre un module par formation à distance par exemple) après que tous les établissements soient fermés.

Je suis privé de toute égalité car il y a eu les années précédentes des étudiants qui n'avaient pas validé cette matière et son passé en 5ème année.

Fraternité, ayant était assidu ces 4 années, l'école revendiquant sa proximité, sa petite taille, accompagnant personnalisé....

Puis-je attaquer l'école contre manquement à l'information (acte et devoir premier dans un contrat), préjudice...., tout est fait pour casser la motivation j'ai était l'un des premiers à trouver mon stage (car aucune aide de l'école) ...

Enfin la liste est longue.

Je vous remercie par avance et de vos commentaires et idées.

Bien amicalement

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/07/2019** à **09:28**

Le mieux est de vous mettre en rapport avec une association de défense des consommateurs

Par **PIERREMICHE**, le **09/07/2019** à **10:43**

Vous remerciant

Bien cordialement